

AGRICULTURE : la SATT Sayens concède une licence exclusive à Cearitis

La [SATT SAYENS](#) / T : 03.80.40.34.80 (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) (siège social à Dijon/Côte-d'Or), structure qui transforme les résultats scientifiques prometteurs en innovations pour les entreprises, a annoncé avoir concédé une licence exclusive à [CEARITIS](#) (siège social à Évry-Courcouronnes/Seine-et-Marne, 8 salariés), entreprise de recherche et de développement de solutions de biocontrôle, pour développer une solution de protection des vergers contre les ravageurs. www.sayens.fr www.cearitis.com